

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN SANTE, SECURITE, ET CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES MEMBRES DU CSE

Qui a droit à cette formation ?

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique (dans tous les établissements de plus de 11 salariés), bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Article L. 2315-17 :

Les formations des membres du CSE sont dispensées :

- Soit par des organismes figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé du travail, selon la procédure prévue à l'article R. 2145-5 (agrément national)
- Soit par des organismes agréés par le préfet de région

La formation mentionnée à l'article L. 2315-18 est organisée sur une durée minimale de cinq jours dans les entreprises pour l'ensemble des membres du CSE.

Les objectifs de la formation :

La formation santé, sécurité et conditions de travail a pour objectif de préparer les élu(e)s à mieux appréhender leurs prérogatives. Déceler et mesurer les risques professionnels, analyser les conditions de travail des salariés, prévenir les risques professionnels, et améliorer les conditions de travail, telles vont être les missions des élu(e)s du CSE. Ils doivent impérativement gagner en polyvalence pour mener à bien leurs nouvelles fonctions !

Au cours de cette formation, le stagiaire apprendra à :

- Comprendre le fonctionnement du CSE
- S'approprier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité et conditions de travail
- Connaître les aspects juridiques et réglementaires
- Comprendre l'utilité des documents mis à la disposition du CSE
- Cerner les risques afin de participer à la démarche de prévention de l'entreprise
- Mettre en œuvre des méthodes pour prévenir les risques professionnels
- Développer ses capacités de communication avec les acteurs internes et externes de l'entreprise

PRE-REQUIS	PUBLIC	DUREE DU STAGE	TARIF
Aucun	Les membres du CSE	5 jours	369€ par jour/stagiaire

Intervenants :

- **Sonia ARNOUD** : Formatrice SSCT
- **Vincent GRUET** : Préventeur sécurité et formateur SSCT
- **Gérald Gore** : Formateur SSCT

27/08/2022 MAJ

UP'Grade Skills ARNOUD SONIA EI - 118 Rue de Hœnheim, 67207 Niederhausbergen

Téléphone : 06 29 77 53 26

Siret : 87750433200025 - NDA : 44670659767

Moyens d'activité mis en œuvre et supports pédagogiques utilisés :

- Plateforme digitale sur Learybox, animation, interactivité, quiz interactifs, vidéos pédagogiques
- Support PowerPoint
- Chasse aux risques (source INRS)
- Exercices pratiques : analyse AT, document unique, exercices divers sur la SSCT



PROGRAMME DE FORMATION :

✂ Journée 1 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Le CSE : définition➤ Expliquer les modalités de mise en place➤ Définir la composition, le fonctionnement, les moyens➤ Local du CSE, déplacement des élus et affichage des communications➤ Expliquer le rôle du règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none">➤ Définir le rôle du CSE en santé sécurité au travail➤ Comprendre le fonctionnement des réunions CSE, ordre du jour, séances, délibérations et procès-verbal➤ Définir les Informations et consultations au sein du CSE➤ Comprendre le délit d'entrave➤ Expliquer l'abus de droit➤ Expliquer l'obligation de discrétion➤ La formation des membres

✂ Journée 2 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Définir les aspects juridiques et Informations documentaires à communiquer au CSE➤ Citer les Informations à communiquer au CSE➤ Expliquer la BDESE	<ul style="list-style-type: none">➤ DUERP➤ Expliquer le rapport annuel de la médecine du travail et fiche entreprise de la médecine du travail➤ Expliquer le registre des dangers graves et imminents et du droit d'alerte➤ Expliquer le registre des accidents du travail bénins➤ Expliquer le registre sécurité➤ Expliquer la fiche de données de sécurité➤ Expliquer le plan de prévention➤ Expliquer le protocole de sécurité

✂ Journée 3 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Définition de la prévention➤ Analyser la Pyramide de Maslow➤ Citer les obligations de l'employeur➤ Citer les 9 principes généraux de prévention➤ Citer les acteurs de la prévention (interne et externe)➤ Analyser le risque et danger, bien faire la différence : apparition du dommage	<ul style="list-style-type: none">➤ Analyser le document unique (DUER)➤ Analyser le danger grave et imminent / Le droit de retrait➤ Expliquer le plan de prévention➤ Expliquer le protocole de sécurité➤ La formation des salariés➤ Réaliser les inspections

✂ Journée 4 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Comprendre l'analyse des risques➤ Définir l'évaluation du risque➤ Chute de plain-pied➤ Circulation interne/externe➤ Chute de hauteur➤ Effondrement et chute d'objets➤ Risques liés à l'activité physique (TMS)➤ Risques liés aux machines et outils➤ Risques liés aux ambiances thermiques➤ Risques psychosociaux➤ Risques liés à l'éclairage des locaux➤ Risques liés au bruit➤ Risques électriques	<ul style="list-style-type: none">➤ Risques liés aux produits chimiques➤ Risques biologiques dont COVID 19➤ Analyser les nouveaux risques➤ Définir la pénibilité

✂ Journée 5 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Réaliser un point chiffres 2019➤ Définir les AT/ATJ➤ Réaliser les déclarations AT➤ Définir les maladies professionnelles➤ Définir l'analyse de l'accident	<ul style="list-style-type: none">➤ Construire l'arbre des causes➤ Expliquer la méthode des 5M➤ Point sur les statistiques, coûts et cotisations➤ Expliquer les expertises➤ Cas de recours de l'expert➤ Désignation de l'expert par les élus CSE➤ Frais d'expertise

🏠 FIN DE STAGE :

- Tour de table pour avoir le ressenti des uns et des autres
- Quiz en fin de stage pour évaluer les acquis des stagiaires

UP'Grade Skills ARNOUD SONIA EI - 118 Rue de Hœnheim, 67207 Niederhausbergen

Téléphone : 06 29 77 53 26

Siret : 87750433200025 - NDA : 44670659767

➤ Bilan de satisfaction